

EXTRAIT DES

**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DE MICHELBAACH**

DATE DE LA SEANCE : **6 Février 2024**
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : **14**
NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS : **9**
NOMBRE DE PROCURATIONS : **3**

M. René ISSELE est désigné secrétaire de séance

**ACQUISITION DE TERRAINS SUR LE BAN DE RODEREN AUPRES DE LA
SAFER GRAND EST (412/3.1.1/02)**

Dans le cadre de la constitution d'une réserve foncière sur le site du projet de 2^{ème} barrage, la SAFER Grand Est propose au Syndicat Mixte du Barrage de Michelbach d'acquérir cinq parcelles de terrain sur le lieudit MICHELBAACHMATTEN cadastrée :

Section	Parcelles	Surface m2
37	95	703
	134	2004
	135	1957
	136	6717
	138	882
soit un Total de		12263

Le prix de rétrocession s'élève à 9 197 € dont s'ajoute des frais au profit de la SAFER d'un montant de 882,91€ soit un total de 10 079,91€.

L'acte de vente sera rédigé par Maître HASSLER notaire à Wittelsheim dont les frais seront en sus.

Un plan est annexé à la présente délibération.

La dépense sera imputée sur le compte 2111 « Terrains nus » (chapitre 21 – Ligne de crédit 39), où des crédits suffisants sont disponibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve cette acquisition aux conditions exposées ci-dessus,
- Donne mandat à la Présidente ou au Vice-Président délégué de faire tout ce qui est utile et nécessaire pour réaliser cette transaction immobilière, notamment de signer l'acte de transfert de propriété.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

PJ : 1 plan

Certifié conforme
La Présidente

Maryvonne BUCHER



EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune :
RODEREN

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500

Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS
FONCIER - Antenne de MULHOUSE CITE
ADMINISTRATIVE BAT. B 68085
68085 MULHOUSE CEDEX
tél. 03 89 33 32 06 -fax
sdlf.68mulhouse@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

